

ARRÊTÉ n° 2023-298

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 9 NOVEMBRE 2023

Le Directeur de l'IETL

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Vu l'arrêté électoral n°2023-268 relatif à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;

Vu l'arrêté électoral n°2023-270 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;

Vu l'arrêté 2023-277 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre des opérations électorales organisées le 9 novembre 2023,

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et/ou des usagers au sein des conseils de composantes du 9 novembre 2023, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : DEM.404

Président.e de bureau de vote : Hervé Rozier

Assesseur.e 1 : Florence Cerutti

Assesseur.e 2 : Shirley Criado

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 25 octobre 2023
Pour la Présidente,

Le Directeur de l'IETL

